

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 6 (1979)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Action nationalité

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Action nationalité

L'appel paru dans le numéro de décembre 1978 a été entendu et nous remercions chacune et chacun d'avoir bien voulu nous faire part de leur avis, voire de leur proposition. Les sociétés suisses ont été pour la plupart fort actives et ce qui est également fort réjouissant, des groupements *ad hoc* se sont constitués qui ont fait un travail admirable pour lequel nous les remercions vivement. Nous pensons en particulier aux groupements de Belgique, de Colombie, d'Espagne et de Singapour.

Certains journaux suisses de l'étranger ont publié un questionnaire, tels «Le Messager suisse» (France) et la «Swiss American Review» (Etats-Unis), la «Gazzetta Svizzera» (Italie) qui ont grandement contribué à sensibiliser nos compatriotes émigrés, et des sociétés ont doublé leurs réunions de discussion par un appel à chaque membre, afin que chacun se prononce.

Vu la quantité de lettres reçues, près de 3500,

et bien que le délai soit passé, on assiste encore à l'arrivée de prise de position, si bien qu'il ne sera guère possible de répondre à chaque message ce dont vous voudrez bien nous excuser.

Le dépouillement suit son cours et dans l'un des prochains numéros de la présente publication le résultat complet qui d'ores et déjà s'avère positif, vous sera présenté.

A noter que cette avalanche de lettres a incité notre Président, Monsieur Alfred Weber, Conseiller national, à intervenir en mars au Parlement, en faveur de l'octroi de la nationalité suisse aux enfants nés, même à l'étranger, de mère suisse et de père étranger, ce qui porte à 4 interventions aux chambres en 2 ans sur le même sujet, dont une motion a déjà trouvé l'agrément du Conseil fédéral.

Donc, la «machine législative» est en marche et nous vous assurons que nous suivrons de près l'avance des travaux.

Merci à toutes et à tous de votre aide bénévole et de votre collaboration fort appréciée.

Secrétariat des Suisses de l'étranger

# Sprüngli

## Pralinés, Züri-Leckerli, Gaufrettes, Carrés

und viele andere feine Zürcher Confiserie-Spezialitäten  
versenden wir in alle Welt.

Geben Sie uns Ihre Bestellung auf, den Versand und alle  
Formalitäten erledigen wir für Sie.

Ich interessiere mich für Ihre Zürcher Confiserie-Spezialitäten.  
Senden Sie mir bitte Ihre Prospekte.  
Adresse:

Confiserie Sprüngli am Paradeplatz, 8022 Zürich/Schweiz  
Tel. 01/2211722

